



HAL
open science

L'enseignement : une chance de mobilité sociale pour les jeunes issus des immigrations ?

Frédéric Charles

► To cite this version:

Frédéric Charles. L'enseignement : une chance de mobilité sociale pour les jeunes issus des immigrations ?. Formation Emploi. Revue française de sciences sociales, 2006, pp.59 - 72. 10.4000/formationemploi.2375 . hal-03505952

HAL Id: hal-03505952

<https://hal.science/hal-03505952>

Submitted on 1 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'enseignement : une chance de mobilité sociale pour les jeunes issus des immigrations ?

The teaching profession: an opportunity for social mobility for young people from immigrant families?

Erziehungs- und Lehrberufe: Soziale Aufstiegschance für junge Franzosen mit ausländischem Lebenshintergrund?

Frédéric Charles



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/formationemploi/2375>

DOI : 10.4000/formationemploi.2375

ISSN : 2107-0946

Éditeur

La Documentation française

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2006

Pagination : 59-72

ISSN : 0759-6340

Référence électronique

Frédéric Charles, « L'enseignement : une chance de mobilité sociale pour les jeunes issus des immigrations ? », *Formation emploi* [En ligne], 94 | avril-juin 2006, mis en ligne le 03 décembre 2009, consulté le 30 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/formationemploi/2375> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/formationemploi.2375>



DOSSIER

L'enseignement : une chance de mobilité sociale pour les jeunes issus des immigrations ?¹

par Frédéric Charles*

En vertu de l'égalité républicaine, les concours de la fonction publique française devraient assurer un traitement égal aux candidats, quelles que soient leurs origines. L'exemple de l'accès à l'enseignement des jeunes issus de l'immigration invite à s'interroger sur la réalité de ce principe.

Le recrutement par concours est censé protéger les candidats contre des discriminations à l'embauche (Bataille, 1999). Assure-t-il une bonne représentation des lauréats issus des immigrations et diplômés du supérieur ? Leur représentation pourrait être favorisée par une bonne conjoncture de recrutement depuis une dizaine d'année, en raison des départs importants à la retraite chez les enseignants et d'une demande de professeurs du secondaire liée à l'augmentation des effectifs des élèves scolarisés dans les lycées². Dès

* Frédéric Charles est maître de conférences en sociologie à l'IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres) de Créteil, chercheur au GTM-CNRS (Genre Travail et Mobilités). Ses travaux portent principalement sur le groupe professionnel des enseignants, la socialisation et l'insertion professionnelle. Il a notamment publié : avec Clément J.-P. (1997), *Comment devient-on enseignant ? Les IUFM et leurs publics*, Presses Universitaires de Strasbourg ; Charles F. (1998), « L'accès à l'enseignement primaire en France et en Angleterre : dispositions et processus de cooptation pour occuper un emploi féminin », *Revue Française de pédagogie*, n° 124 ; Charles F. (2002), « L'accès au champ des professions de l'éducation : le cas des conseillers principaux d'éducation » in *Insertions et évolutions professionnelles dans le milieu enseignant* (Dir. S. Ramé), L'Harmattan, Collection « Logiques sociales ».

¹ Cet article est issu d'un rapport de recherche : Frédéric Charles, Florence Legendre (2003), *Les enseignants issus des immigrations : modalités d'accès au groupe professionnel, représentations du métier et de l'École*, Rapport de recherche réalisé pour l'IRES (Institut de recherche économique et sociale), l'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes)-Éducation, l'Institut Maghreb-Europe, Décembre, 255 p.

² Concours du professorat des écoles et du secondaire (Capes – Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire/Agrégation, Capet – Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, Caplp2 – Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, CPE – Conseiller principal d'éducation). Par ailleurs, des études prévisionnelles indiquent qu'entre 2004 et 2011 les

besoins en personnel s'élèveront dans le secondaire et le primaire respectivement à environ 18 300 et 16 000 professeurs par an (« La projection du système éducatif à dix ans : les personnels », *Éducation et Formation*, 64, juillet-décembre 2002, pp. 55-94).

lors, il est intéressant de repérer et de décrire cette population d'enseignants jusqu'ici peu étudiée ou du moins pas dans le cadre d'une recherche quantitative.

À cet effet, nous analyserons les propriétés sociales de cette population pour les comparer à celles des enseignants dont les parents sont français de naissance. Cela devrait nous éclairer sur les modalités

d'accès à ce groupe professionnel pour une population dont la très grande majorité se situe en bas de l'échelle social. Par ailleurs, cette analyse nous renseignera sur les ressorts qui permettent à certains enfants issus des immigrations d'accéder à ce groupe professionnel et d'inscrire leur trajectoire dans une dynamique de promotion sociale. Comme nous allons

Encadré 1

Cadre de l'enquête, méthode

Nous avons étudié une population de futurs enseignants, en formation à l'IUFM (Institut de formation des maîtres) de Créteil, tous titulaires au minimum d'une licence. À notre connaissance, il n'existe pas d'études quantitatives sur les futurs enseignants issus des immigrations. Ce type d'enquête n'est pas facile à mener. La population immigrée étant très minoritaire en France, il faut disposer d'un échantillon relativement important afin que cette sous-population soit bien représentée.

Interroger des futurs professeurs en formation à l'IUFM de Créteil offrait plusieurs avantages. Tout d'abord, il s'agit de l'un des trois IUFM les plus conséquents de France en termes d'effectifs. Ensuite, l'Île-de-France est la région de la métropole où la population immigrée est la plus importante : pratiquement quatre immigrés sur dix y résident. C'est donc bien dans cette région que les probabilités de trouver des enfants issus des immigrations en passe de devenir enseignants étaient théoriquement les plus élevées. Enfin, nous avons pu comparer nos principaux résultats avec ceux des recherches antérieures sur les futurs professeurs en formation en IUFM, en minimisant les biais induits par les comparaisons. Toutes les personnes interrogées étaient des professeurs stagiaires en deuxième année d'IUFM ayant réussi le concours d'accès à l'enseignement primaire ou secondaire. Elles suivaient, au cours de l'année considérée, une formation professionnelle qui devait déboucher sur leur titularisation et l'accès au statut de fonctionnaire.

Notre échantillon comporte 1 022 individus dont 398 pour l'enseignement secondaire et 624 pour le primaire (professeur des écoles). Parmi ces derniers, nous avons pu recenser 88 % de la promotion recrutée en 2002/2003. Le taux très élevé des réponses tient au fait que nous avons interrogé l'ensemble de la promotion qui a rempli le questionnaire sur place et en notre présence (temps de passation de 40 minutes). Très peu de personnes ont refusé de le remplir et la petite fraction (12 %) qui n'a pas répondu est constituée principalement des personnes absentes ce jour-là. Pour les professeurs du secondaire général (Capes/Agrégation), nous avons interrogé 56 % des stagiaires en formation. Ici, la distribution du questionnaire a été moins aisée. En effet, douze responsables de formations disciplinaires et certains de leurs formateurs ont été mobilisés pour distribuer et faire remplir le questionnaire durant les cours. Dès lors, une fraction des stagiaires n'a pas reçu le questionnaire et n'a donc pas pu le remplir ; en effet, soit ils étaient absents le jour de la distribution (cas le plus fréquent) soit les formateurs n'ont pas pu leur distribuer le questionnaire à temps. Les modalités de passation plus complexes expliquent donc le taux moins élevé de réponses parmi ces enseignants. Enfin, une très faible part de notre échantillon global (4 % ou 39/1022) est constituée de futurs enseignants du secondaire voués à l'enseignement technique et professionnel (Capet/Caplp2). Le questionnaire n'a pu être distribué ici qu'à une minorité des stagiaires de ces ordres d'enseignement (90/511). Par rapport aux personnes interrogées, le taux de réponses est ici de 43 %. Les motifs des non-réponses sont identiques à ceux évoqués pour les enseignants du secondaire général. Le questionnaire se divise en trois parties. La première s'intéresse au parcours scolaire et professionnel des futurs enseignants (43 questions), la deuxième à leurs représentations du métier et de l'École (19 questions), et la dernière à leur entourage familiale et culturel (30 ques-

le voir, le groupe professionnel des enseignants n'est pas totalement hors de portée des enfants issus des immigrations. Cependant, à l'intérieur de ce groupe, ils accèdent plus facilement à un segment qu'à un autre. Par ailleurs, un certain nombre de conditions doivent être réunies pour leur permettre de réaliser une mobilité sociale ascendante³.

DES ENSEIGNANTES PLUTÔT QUE DES ENSEIGNANTS

Dans cette partie, les principales caractéristiques des enseignants descendants d'immigrés vont être décrites succinctement. Seront abordés ici l'origine migratoire des parents ; leur poids au sein de la population des enseignants recensés ; leur représentation par rapport à la population nationale et locale ; les configurations parentales et leur taux de féminisation dans les différents corps enseignants.

Être ou ne pas être d'origine immigrée

Les études de l'Insee distinguent les individus de nationalité française et les individus étrangers au regard de la nationalité déclarée. Selon les dispositions légales, un étranger peut obtenir la nationalité française. Ainsi, il sort de la catégorie de la population étrangère. Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger. La définition de la population immigrée se réfère à une caractéristique invariable : le lieu de naissance. Dès lors, un individu né étranger à l'étranger continue d'appartenir à la population immigrée même si sa nationalité change. Dans cette recherche, sont considérés comme issus des immigrations les professeurs stagiaires dont au moins un des parents est immigré ou étranger né en France. Parmi ces deux catégories, la première est de loin la plus importante puisqu'elle représente 93 % contre 7 % pour la seconde⁴. La nationalité des parents des enseignants issus des immigrations reflète les grandes tendances des flux migratoires que la France a connus

depuis les cinquante dernières années : respectivement 37 % et 43 % d'entre eux sont issus d'Europe du Sud (Portugal, Espagne, Italie) et des pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie).

Les enseignants issus des immigrations : une surreprésentation à nuancer

Par rapport à la population totale de l'enquête, les enseignants issus des immigrations représentent 17 % de l'ensemble (soit ici 177 personnes sur les 1 022 interrogées). Sont-ils sous-représentés ou au contraire surreprésentés par rapport à leur poids dans la population française, et plus précisément dans la population d'Ile-de-France dont ils sont majoritairement issus (75 %) ? En mars 1999, la population immigrée représentait 7 % de la population métropolitaine et constituait 15 % de la population d'Ile-de-France. Dès lors, on peut penser que les enseignants issus des immigrations sont légèrement surreprésentés par rapport à leur poids au niveau de l'Ile-de-France (+ 2 points). Cependant, il faut modérer quelque peu notre propos.

En effet, une fraction importante de cette population a au moins un de ses parents « d'origine française » (34 %). Ainsi, si on considère uniquement ceux dont les deux parents sont immigrés, ils ne représentent plus que 11 % de la population recensée dans l'enquête. Cette fois-ci, par rapport à la population d'Ile-de-France, ils sont sous-représentés (- 4 points). Malheureusement, l'absence de statistiques détaillées sur l'immigration en Ile-de-France ne permet pas de statuer sur cette question. Par ailleurs, l'examen de la répartition des enseignants issus des immigrations, selon le niveau d'enseignement, varie significativement selon les deux niveaux d'enseignement. Alors que le secondaire accueille 15 % d'enseignants issus des immigrations, ce taux passe à 19 % pour le primaire. Enfin, le taux des futurs enseignants dont les deux parents sont immigrés est particulièrement élevé dans le primaire puisqu'il atteint 70 % contre 53 % dans le secondaire général.

La place prépondérante des femmes

Depuis maintenant trente ans, les femmes ont massivement investi l'enseignement primaire. Elles en représentent aujourd'hui quasiment 80 %. Au niveau

³ Celle-ci étant définie par le fait d'exercer une profession qui, par rapport à celle de leurs parents, exige un diplôme du supérieur, est mieux rémunérée et offre des opportunités de carrière.

⁴ Sur 7 %, 5 % sont en couple avec un/une française, 1 % avec un/une immigré(e) et 1 % avec un étranger né en France.

de l'enseignement secondaire, la féminisation est moins importante, avec 57 % en 2003/2004. Cependant, elles sont 63 % dans le secondaire général et 47 % dans l'enseignement technique et professionnel, où les clivages sexués restent très prégnants selon les filières d'enseignement⁵.

Dans notre enquête, on observe un clivage identique au niveau des accédants au professorat des écoles. Le taux de féminisation atteint 83 % chez les enseignants issus des immigrations contre 86 % pour ceux « d'origine française ». Pour l'enseignement secondaire général, nos données globales sont très proches de celles obtenues au niveau national : le taux de féminisation des stagiaires atteint 71 % contre 67 % pour les lauréats aux concours de l'année 2001/2002. Cependant, le taux de féminisation des enseignants issus des immigrations est plus élevé que celui de leurs collègues « d'origine française » (78 % contre 69 %). En fait, chez les enseignants descendants d'immigrés, l'accès aux professions de l'enseignement du primaire et du secondaire général est d'abord une affaire de femmes, dans la mesure où elles représentent 80 % de cette population.

De même, en considérant l'accès à la profession de professeur des écoles par la variable du genre, il ne semble pas qu'au niveau de l'académie de Créteil, un traitement inégal soit réservé aux diplômées du supérieur d'origine Maghrébine lorsqu'elles essayent de s'insérer sur ce segment spécifique du marché du travail. Actuellement, une fraction d'entre elles intéressées par cette profession parvient, sous certaines conditions, à y accéder, en rentabilisant leur diplôme et en profitant du renouvellement du corps des professeurs des écoles lié aux départs à la retraite.

DISPOSITIONS ET PRÉDISPOSITIONS POUR S'ORIENTER VERS L'ENSEIGNEMENT

Différentes enquêtes menées au niveau national ou régional sur les futurs enseignants du primaire et du secondaire général formés par les IUFM (Perrier 1996 et 2001 ; Charles et Clément 1997 ; Ramé 1999)

ont montré la forte surreprésentation des enseignants issus des classes supérieures et des fractions supérieures des classes moyennes, les milieux ouvriers étant à chaque fois sous-représentés. Comme l'illustre le **Tableau 1**, la situation décrite antérieurement est toujours d'actualité, malgré la réputation mitigée de l'académie de Créteil, liée à ses caractéristiques sociales très populaires et aux résultats globalement médiocres des élèves scolarisés.

Cependant, l'accès au groupe professionnel des enseignants est aussi générateur de mobilité sociale ascendante pour une fraction des futurs enseignants. Son intensité diffère ici très sensiblement selon la configuration familiale considérée (**Tableau 2**).

Sur l'ensemble des enseignants recensés, 42 % sont concernés par une promotion sociale importante eu égard à la profession du père. Cette mobilité sociale ascendante est évidemment la plus massive parmi les enseignants issus des immigrations, puisqu'elle concerne alors sept enseignants sur dix (69 %)⁶. Elle est encore plus élevée chez les enseignants dont les deux parents sont immigrés puisqu'elle atteint 84 %. En revanche, elle chute de moitié quand un des parents est « d'origine française » (41 %), pour se rapprocher du taux de mobilité sociale constaté chez les enseignants dont les deux parents sont « d'origine française » (35 %).

Dès lors, comment des personnes dont l'univers familial et social est globalement très éloigné de celui des enseignants ont-elles pu être incitées à s'y orienter ? Aujourd'hui, trois facteurs qui peuvent se combiner entre eux ont une influence particulièrement déterminante : un rapport positif à l'école, une socialisation primaire spécifique, une socialisation anticipatrice, soit :

- 1) le développement, *via* sa famille et l'école, d'un rapport positif vis-à-vis de l'institution scolaire en général ;
- 2) l'appartenance en majorité à une famille où au moins un des parents est salarié du secteur public (socialisation primaire spécifique) et pour une fraction importante d'entre eux, l'appartenance à une famille d'enseignants ;
- 3) avoir connu (en dehors du cercle familial) une « socialisation anticipatrice » au métier d'ensei-

⁵ Chiffres obtenus dans *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* (RERS), pp. 233 et 245.

⁶ Sont inclus dans ce taux les enseignants dont le père est ouvrier (54 %), petit artisan/commerçant (8 %) et employé (7 %).

Tableau 1
 Comparaison de l'origine sociale des enseignants selon leur appartenance,
 tous les ordres d'enseignement confondus

Profession du père	Ensemble des enseignants de l'enquête	Enseignants « d'origine française »	Enseignants issus des immigrations	Structure des PCS (*) au niveau régional (Hommes)	Structure des PCS au niveau national (Hommes)	Structure PCS pour les immigrés France entière (Hommes)
Cadres et professions intellectuelles supérieures	25	28	13	28	16	11
Professeurs	7	8	3			
Total classes supérieures	32	36	16	28	16	11
Professions intermédiaires	21	22	12	17	16	13
Instituteurs	5	6	2	4	4	
Total classes moyennes supérieures	26	28	14	21	20	13
Employés	13	15	7	15	12	11
Total classes moyennes	39	43	21	36	32	24
Artisans/commerçants/chefs d'entreprise	8	8	8	13	16	9
Agriculteurs	2	2	0			1
Total indépendants	10	10	8	13	16	10
Ouvriers	19	11	55	23	36	53
Chômeurs n'ayant jamais travaillé						2
Total général	100	100	100	100	100	100
Effectif	948	781	167	2 223 805	11 585 562	

Lecture : 25 % des enseignants enquêtés ont un père cadre ou professions intellectuelles supérieures ; ils sont 28 % parmi les enseignants d'origine française et 13 % parmi les enseignants issus des immigrations. Pour interpréter ces données, on sait qu'en Ile-de-France, 28 % des hommes sont cadres supérieurs ; en moyenne, en France, ils sont 16 % et seulement 11 % parmi les immigrés.

Sources : Colonnes 1, 2 et 3, Enquête IUFM de Créteil 2003 ; Colonne 4, taux calculés à partir des données obtenues dans *Insee recensement de 1999*, données régionales Ile-de-France, tableau ACT E6E (accès Internet), Colonne 5 : taux calculés à partir des données obtenues dans *Insee recensement de 1999*, données nationales, tableau ACT6E (accès Internet), Colonne 6, données tirées de l'article de Borrel C, Boëldieu J., « De plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail », *Insee Première*, n° 791, juillet 2001.

(*) : profession et catégorie sociale.

gnant par le biais d'activités para-éducatives. Nous empruntons ce concept à Merton (2001) car il est assez approprié à la situation décrite. On peut le définir comme le processus par lequel un individu apprend et intériorise les valeurs d'un groupe de référence auquel il désire appartenir.

Une socialisation primaire spécifique (Thélot et Singly (de), 1989 ; Audier 2000 ; Charles et Clément 1997 ; Charles 2002 et 2004) est bien intervenue chez les futurs enseignants issus des immigrations dans la construction de leur trajectoire d'insertion profession-

nelle. Toutefois, elle est nettement moins présente que chez leurs collègues « d'origine française ». En effet, chez les premiers, seuls 30 % ont au moins un de leurs parents salarié dans le secteur public, contre 65 % pour les seconds (soit un écart de 35 points). De même, seulement 8 % des futurs enseignants issus des immigrations ont un de leurs parents qui est enseignant contre 25 % de ceux qui sont d'origine française. En fait, pour comprendre pourquoi une très forte majorité des enseignants issus des immigrations a bénéficié d'une mobilité sociale, il faut envisager les

Tableau 2
 Comparaison du taux de promotion sociale selon l'ordre d'enseignement et la configuration familiale des enseignants recensés

Profession du père	Professeur des écoles				Professeur du secondaire (Capes/agrégation)				Ensemble des enseignants recensés				
	Parents issus des immigrations		Parents « d'origine française »		Parents issus des immigrations		Parents « d'origine française »		Parents issus des immigrations		Parents « d'origine française »		Total général
	Les deux parents immigrés	Couple mixte	Total		Les deux parents immigrés	Couple mixte	Total		Les deux parents immigrés	Couple mixte	Total		
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6	18	10	25	22	/	40	22	38	5	28	13	25
Professeurs	3	6	3	5	5	/	8	4	14	2	7	4	7
Professions intermédiaires	9	28	14	25	23	5	8	7	17	8	19	12	21
Instituteurs	1	7	3	6	6	/	/	/	3	1	5	2	5
Employés	9	3	7	18	16	10	4	6	8	8	3	7	13
Artisans/commerçants	7	10	8	9	8	9	8	9	5	8	9	8	8
Agriculteurs	/	/	/	1	1	/	/	/	2	/	/	/	2
Ouvriers	65	28	55	11	19	76	32	52	13	68	29	54	119
Total promotion sociale	81	41	70	39	44	95	44	67	28	84	41	69	42
Effectif général	80	32	112	460	572	21	25	46	275	109	58	167	948

Lecture : parmi les professeurs des écoles enquêtés dont les deux parents sont immigrés, 6 % ont un père cadre ou profession intellectuelle supérieure. Au total, 81 % de ces professeurs des écoles ont connu une promotion sociale par rapport à la profession de leur père puisque 81 % d'entre eux avaient un père soit employé (6 %), artisan/commerçant (7 %), agriculteur (0 %), ou ouvrier (65 %). Le chiffre de 80 correspond au nombre de personnes interrogées.

Source : Enquête IUFM de Créteil, 2003.

deux autres facteurs explicatifs : le rapport positif à l'école et la socialisation anticipatrice.

Une forte mobilisation familiale pour la réussite scolaire des enfants

La mobilité sociale ascendante importante des enseignants issus des immigrations a été favorisée par l'appartenance à des familles fortement mobilisées autour du projet scolaire de leur(s) enfant(s). Malgré des ressources en capitaux scolaires relativement faibles⁷, les parents ont été ici très attentifs à la scolarisation de leurs enfants. Les encouragements, le type d'éducation dispensé, les aides diversifiées sont autant d'éléments qui, en s'additionnant, s'apparentent fort à des stratégies scolaires favorisant la réussite de leurs enfants.

La bonne réussite scolaire de la fratrie

L'accès en seconde année d'IUFM est conditionné par l'obtention d'un des concours d'accès à l'enseignement ou aux métiers de l'éducation (Conseiller principal d'éducation). Cependant, pour passer ces concours, il est nécessaire d'être titulaire d'une licence et avant cela d'un baccalauréat. Avec la « démocratisation » de l'enseignement, intervenue au cours des vingt dernières années dans le second cycle de l'enseignement secondaire, l'obtention de ce diplôme s'est banalisée. En effet, le taux d'une classe d'âge qui obtient aujourd'hui un baccalauréat est très important (Merle, 2003). Cependant, les taux de réussite globaux aux différents baccalauréats sont fortement corrélés à l'origine sociale des élèves. 92,3 % des enseignants issus des immigrations d'origine ouvrière sont titulaires d'un bac général ; ce taux révèle que ces derniers, majoritaires dans notre population (54 %), appartiennent à la minorité d'élèves d'origine ouvrière qui a pu obtenir ce type de baccalauréat. En cela, ils apparaissent bien comme des rescapés d'une sélection sociale et scolaire⁸.

La très forte réussite scolaire de l'ensemble de la fratrie constitue un premier indice de la mobilisation scolaire des parents des enseignants issus des immigrations. Autrement dit, ces derniers appartiennent à des familles au sein desquelles la réussite scolaire n'est pas un phénomène isolé. Ainsi, dans notre enquête, une forte proportion des frères et sœurs des enseignants issus des immigrations étaient bacheliers et scolarisés dans le supérieur ou étaient déjà diplômés de l'enseignement supérieur (cf. aussi Zéroulou 1988 ; Santelli, 2001).

Des forts encouragements parentaux à poursuivre des études

La mobilisation des parents s'exprime d'abord par un rapport positif à l'École, identifiée par la majorité d'entre eux comme l'instance incontournable de l'insertion sociale et professionnelle de leurs enfants. Elle a joué un rôle essentiel dans le démenti apporté par ces enfants aux verdicts scolaires associés à leur appartenance de classe.

L'intensité du soutien moral des parents peut être appréhendée à travers les réponses à une question sur l'éventuel encouragement prodigué par les parents durant la scolarité. La majorité des étudiants des deux origines (respectivement 78 % et 77 %) ont été fortement encouragés dans leur scolarité par au moins un de leurs parents. Cependant, les enseignants issus des immigrations (64 %) sont plus nombreux que ceux « d'origine française » (58 %) à avoir été soutenus fortement dans leur scolarité par leurs deux parents.

La mobilité sociale des filles est privilégiée

Si le travail des femmes est devenu la norme, avec toutes les spécificités et les inégalités qui le caractérisent (Maruani 2003 ; Maruani et Reynaud, 2004), quelle a été l'attitude des parents issus des immigrations vis-à-vis de l'insertion professionnelle de leur enfant devenu enseignant, notamment de leur fille ? La pertinence de cette question est d'autant plus grande que le lien entre le titre scolaire et l'emploi potentiel est fort. En effet, la perception de la famille (père/mère) vis-à-vis du rôle de la femme (mère au foyer, salariée et mère de famille en même temps, etc.) déterminera en partie le type de soutien parental accordé aux filles. Dans les familles des

⁷ La lecture du tableau 3 montre que l'institution scolaire, notamment l'enseignement secondaire général et supérieur, est un univers social largement absent chez les parents des enseignants descendants d'immigrés. Contrairement aux enseignants « d'origine française », presque la moitié d'entre eux (46 %) provient d'une famille où aucun des parents n'est diplômé.

⁸ Cf. Cacouault M. et Euvrard F., *Sociologie de l'éducation*, La Découverte, 2000, p. 32.

Tableau 3
 Volume global du capital scolaire détenu par les parents des enseignants
 selon leur configuration familiale et leur origine

Capital scolaire des parents	Enseignants issus des immigrations				Enseignants « d'origine française »
	Père français et mère immigrée	Père immigré et mère française	Les deux parents immigrés	Total	Total
Aucun diplôme	8	6	69	47	3
CEP/BEPC/CAP/BEP (*)	33	37	18	24	31
Bac	8	13	8	9	17
Diplôme du supérieur	51	44	5	20	49
Total	100	100	100	100	100
Effectif	24	32	99	155	724

(*) : respectivement certificat d'études primaires ; brevet d'études du premier cycle ; certificat d'aptitude professionnelle ; brevet d'études professionnelles.

Lecture : quand les deux parents sont immigrés, 69 % d'entre eux n'ont aucun diplôme et respectivement 18 %, 8 % et 5 % ont au moins un de leurs parents titulaire du CEP/BEPC/CAP/BEP, du bac et d'un diplôme du supérieur.

Source : enquête IUFM Créteil, 2003.

enseignants issus des immigrations, le modèle qui a prévalu pour les filles est celui du cumul des rôles (avoir un travail salarié et être mère de famille) ; cette vision est partagée par les deux parents, puisque respectivement 62 % et 68 % des pères et des mères souhaitaient que leur fille s'inscrive dans cette configuration. Ainsi, le modèle du cumul, largement vécu au sein de la famille, allait déjà de soi. Seulement un quart des mères des enseignantes « d'origine française » étaient mères au foyer au moment des dix ans de leurs filles. À leur entrée à l'IUFM, ce taux avait chuté à 17 %. Pour les enseignantes issues des immigrations, ces taux sont nettement plus élevés puisqu'ils atteignent respectivement 41 % (+ 16 points) et 33 % (+ 16 points). Une fraction non négligeable des enseignantes issues des immigrations a donc été éduquée dans un environnement familial marqué par l'« inactivité » de la mère ou par l'interruption durable de son activité pour éduquer les enfants. Cependant, malgré cette situation, les parents ou au moins l'un d'entre eux (le plus souvent la mère dans ce cas-là) ont encouragé leur fille à rompre avec le rôle antérieur assigné à la

femme⁹. Toutefois, cette rupture ne sera pas radicale car leurs filles, en travaillant pour l'Éducation nationale, notamment à l'école élémentaire, transposeront dans le secteur public une partie des fonctions de socialisation et d'éducation assumées par leur mère au sein de la famille, tâches qui seront désormais assurées sous d'autres formes auprès des élèves.

Une éducation plutôt stricte

Enfin, au sein de ces familles immigrées, résolument tournées vers la mobilité sociale de leurs enfants, on relève un apparent paradoxe. Très souvent, et contrairement aux enseignants « d'origine française », cette réussite sociale s'est opérée dans des familles au sein desquelles prévaut une éducation plutôt stricte, notamment pour les filles. Comment faut-il interpréter cette propension des parents à prodiguer ce

⁹ Il reste que c'est dans les familles originaires du Maghreb que cette incitation explicite a été la plus fréquemment émise par les deux parents (77 %).

type d'éducation, notamment pour les filles, mais aussi, dans une moindre mesure, pour les garçons ?

Au sein de ces familles, les parents ont été très peu scolarisés dans leur pays d'origine. À leur arrivée, ils ne maîtrisent pas ou très mal la langue française ainsi que le mode de fonctionnement du système éducatif du pays d'accueil. Dès lors, l'une des manières les plus efficaces de soutenir la scolarité de leur enfant, et le projet de mobilité sociale sous-jacent, consiste à inculquer des règles de vie, une éducation morale et religieuse très contrôlée et très présente. D'une certaine manière, dans ces milieux sociaux, la réussite scolaire a été d'abord rendue possible grâce à un fort contrôle des parents sur la manière d'être, les fréquentations et les sorties des enfants. De même, la grande attention portée à la scolarité, à son suivi (obligation de travailler le soir, contrôle des devoirs, de l'assiduité à l'école, vérification des résultats scolaires (notes, bulletins trimestriels)) les récompenses et punitions accordées selon les résultats obtenus ont sans doute contribué à inscrire très tôt les futur(e)s enseignant(e)s dans une dynamique de travail. Pour les filles, notamment celles qui sont issues du Maghreb, cette dynamique était d'autant plus facile à accepter qu'elle leur permettait aussi d'échapper plus aisément à l'emprise d'une éducation traditionnelle. Sur ce point, les excellentes analyses de M. Hassini (1997) ont bien démontré comment les filles de parents Maghrébins retournent à leur avantage, au niveau de leur scolarisation, les contraintes d'une éducation

traditionnelle/stricte reçue à la maison. Grâce à leur éducation familiale, elles sont mieux à même de se conformer aux règles et aux contraintes scolaires qu'elles intègrent et supportent plus facilement que les garçons. Pour les parents qui ont un faible capital scolaire, dispenser à la maison une éducation relativement stricte et disciplinée à son enfant constitue le meilleur moyen de le pré-socialiser à l'univers scolaire, à ses règles, sa discipline et ses contraintes. Dans la logique de reproduction sociale actuelle, cela constitue presque l'unique levier dont ils disposent pour venir en aide à leur(s) enfant(s)¹⁰.

■ L'importance des activités para-scolaires

Dans une recherche précédente, nous avons montré (Charles et Clément, 1997) que l'attraction des individus pour les métiers de l'enseignement était aussi liée à la manière dont leur scolarité s'était déroulée et à l'image qu'ils s'étaient faite du métier d'enseignant à travers la fréquentation de leurs professeurs. Les réponses des futurs enseignants sur ces questions confirment ces résultats. Quelle que soit leur origine,

¹⁰ Chez les enseignants « d'origine française », le recours à ce levier a également été nettement plus fréquent chez les parents non diplômés que chez les autres parents diplômés. Chez les premiers, une majorité des enseignants (52 %) a reçu une éducation plutôt stricte, contre un peu plus d'un tiers chez les seconds.

Tableau 4

Perception du déroulement de la scolarité des enseignants, selon l'origine et le niveau d'enseignement

Garde globalement un bon souvenir de sa scolarité en ce qui concerne :	Enseignants issus des immigrations				Enseignants « d'origine française »			
	Primaire	Secondaire	Total		Primaire	Secondaire	Total	
			%	N			%	N
ses enseignants du primaire	92	88	91	177	94	91	93	826
ses enseignants du collège	83	86	84	176	80	85	82	825
ses enseignants du lycée	85	95	88	176	84	90	86	825
ses camarades du primaire	92	88	91	176	94	92	93	824
ses camarades du collège	80	74	78	176	83	78	81	827
ses camarades du lycée	91	91	91	176	90	89	90	825

Lecture : parmi les enseignants issus des immigrations qui se destinent à l'enseignement primaire, respectivement 92 %, 83 %, 85 %, 92 %, 80 % et 91 % gardent globalement un bon souvenir de leur scolarité en ce qui concerne les enseignants du primaire, du collège, du lycée, les camarades du primaire, du collège et du lycée.

Source : Enquête IUFM Créteil, 2003.

Tableau 5
Perception de l'ambiance dans laquelle s'est déroulée la scolarité des enseignants,
selon l'origine et le niveau d'enseignement

Appréciation de :	Enseignants issus des immigrations				Enseignants « d'origine française »			
	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Total	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Total
l'ambiance générale du primaire	85	13	2	100	87	12	1	100
l'ambiance générale du collège	58	35	7	100	55	39	7	100
l'ambiance générale du lycée	73	26	1	100	69	27	4	100

Lecture : parmi les enseignants issus des immigrations, respectivement 85 %, 58 % et 73 % qualifient de bonne l'ambiance générale du primaire, du collège et du lycée.

Source : Enquête IUFM Créteil, 2003.

ici aussi, avant leur accès à l'IUFM, une très forte majorité de ces jeunes entretenaient un rapport globalement positif avec leur scolarité et le corps enseignant (Cf. Tableaux 4 et 5). En fait, il est peu probable que des personnes marquées négativement par leurs enseignants et leur scolarité aient pu être attirées par ce métier¹¹. Par ailleurs, l'orientation vers le métier d'enseignant s'est opérée précocement. En effet, quelle que soit leur origine, la moitié des futurs enseignants songeaient à devenir enseignants avant l'obtention de leur baccalauréat.

Au-delà, comment les trajectoires d'insertion professionnelle de personnes, notamment celles dont l'univers social et familial est éloigné du secteur public en général, et de celui de l'enseignement en particulier, ont pu s'orienter vers l'enseignement ? Il convient à présent d'examiner les activités para-éducatives qui impliquent l'encadrement d'enfants ou d'adolescents par des jeunes lycéens ou des étudiants¹². On peut regrouper ces activités en deux groupes. Le premier comprend essentiellement des activités d'animateur dans un centre aéré/une colonie de vacances, dans une association sportive, musicale ou artistique. En exerçant cette fonction d'animateur et d'« éducateur », les futurs enseignants ont été en contact avec des enfants/adolescents. Ces expériences ont pu susciter ou conforter leur désir de travailler avec et auprès des jeunes puis de

devenir enseignants¹³. Par ailleurs, au cours de leur travail, ils ont eu l'occasion de nouer des contacts et de sympathiser avec des adultes dont une partie était enseignants¹⁴. Certains d'entre eux, au travers de discussions informelles, ont pu les inciter à devenir enseignant. Le second groupe comprend des activités qui, jusqu'à présent, étaient essentiellement gérées par l'État et l'institution scolaire. Il s'agit des emplois de surveillant dans les établissements de l'enseignement secondaire et d'aide-éducateur dans le primaire et le secondaire¹⁵. Ces deux activités se caractérisent par le fait qu'elles mettent directement ceux qui les exercent à la fois en contact avec les enfants/adolescents et avec l'univers professionnel des enseignants. Ainsi, ces personnes sont amenées à côtoyer à la fois leur futur public et leurs futurs collègues. Pour ceux qui ne sont pas issus d'une famille d'enseignants, c'est l'occasion d'une immersion dans le monde de l'Éducation nationale, génératrice d'une forme de socialisation anticipatrice au métier d'enseignant et au monde de l'éducation.

¹³ Quand on interroge les futurs enseignants sur les raisons qui ont motivé le choix de cette profession, la réponse récurrente et spontanée est « une forte envie de travailler auprès des et pour les enfants/adolescents » et « l'envie d'être utile », avec en outre, pour les professeurs du secondaire, notamment ceux de l'enseignement général, « l'amour, le goût de la discipline enseignée ».

¹⁴ Les liens historiques entre l'Éducation nationale et les structures chargées de l'animation et de l'encadrement des jeunes (Centre d'entraînement aux méthodes de pédagogie active (CEMEA), Fédération des œuvres laïques (FOL), etc.) sont forts et bon nombre d'enseignants, surtout les plus jeunes, continuent à travailler dans le secteur de l'animation pendant une partie de leurs vacances.

¹⁵ Actuellement, les postes d'aide-éducateur et ceux de surveillant sont progressivement supprimés pour être remplacés par des postes d'assistant d'éducation dont le statut est nettement moins favorable pour les étudiants.

¹¹ Tous les élèves qui gardent un bon souvenir de leurs professeurs et de leur scolarité n'ont pas souhaité devenir enseignants. En revanche, on constate que parmi ceux qui ont décidé de le devenir, ce rapport positif à l'École est massivement présent.

¹² Cet encadrement des jeunes peut commencer très tôt. On peut en effet être animateur de colonies de vacances/centres aérés dès l'âge de 16 ans en préparant le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Quelle que soit l'origine considérée, une large majorité des enseignants du primaire, et dans une moindre mesure du secondaire, avait exercé des activités para-éducatives : les enseignants issus des immigrations sont respectivement 76 % et 47 % dans cette situation contre 73 % et 55 % pour ceux « d'origine française ». Comment interpréter ces écarts notables entre l'enseignement primaire et secondaire ?

Une très grande majorité de futurs professeurs des écoles a donc exercé des activités para-éducatives avant d'entrer dans l'Éducation nationale. Cela contribue sans doute à construire et renforcer ce sentiment de « vocation » évoqué très souvent pour définir leur engagement professionnel. En outre, avec la sélection des étudiants pour l'accès à la préparation au concours du professorat des écoles, les IUFM ont cherché à valoriser explicitement chez les candidats ce type d'activité, en leur attribuant des points supplémentaires. Les activités para-éducatives sont perçues par les recruteurs comme un des signes tangibles de l'implication et de l'intérêt des candidats pour la profession (Charles, 2005). La valorisation systématique de ces activités dans le recrutement en première année pour les professeurs des écoles explique en partie pourquoi les futurs enseignants du primaire sont plus nombreux que ceux du secondaire à avoir connu ces expériences.

À l'inverse, au niveau de l'enseignement secondaire, les recruteurs se focalisent sur le cursus scolaire des candidats et les indices de l'excellence scolaire. Ils ne sont

pas à la recherche d'indices révélateurs d'un certain intérêt pour travailler avec et pour les adolescents. Cependant, une majorité des lauréats de l'enseignement secondaire a exercé ces activités para-éducatives. Bien que négligées par l'institution et les recruteurs, ces dernières jouent néanmoins un rôle dans l'orientation et la construction de la trajectoire d'insertion professionnelle d'une fraction des futurs enseignants du secondaire, qu'ils soient issus des immigrations ou non.

La nature des activités, quant à elle, se caractérise par des différences significatives à la fois entre les niveaux d'enseignement et l'origine des enseignants (**Tableau 6**). Tout d'abord, la fonction d'animateur (de centre aéré/colonie de vacances, dans une association sportive/artistique) est la plus prisée. Environ les trois-quarts des enseignants « d'origine française » ont exercé ce type d'activités para-scolaires. Pour les enseignants issus des immigrations, ces taux sont encore importants (environ la moitié) mais nettement plus faibles. Ces différences sont-elles liées au coût élevé de la formation d'animateur, inaccessible à certaines personnes de milieux modestes ? Sont-elles dues aussi au fait que dans les familles d'origine populaire et immigrées, les parents font moins souvent appel à ce type de structure (centres aérés, colonies de vacances, associations artistiques...) ? Cette moindre sollicitation peut être liée à des aspects financiers, à « l'inactivité » plus fréquente des mères qui les rend disponibles, ou au fait de vivre dans un environnement

Tableau 6

Nature des activités para-éducatives éventuelles, selon l'origine des enseignants et le niveau d'enseignement

Types d'activités para-éducatives	Enseignants « d'origine française »			Enseignants issus des immigrations		
	Primaire	Secondaire	Total	Primaire	Secondaire	Total
1) Animateur	73	80	74	58	44	55
2) Surveillant/Aide-éducateur/ Surveillant de cantine scolaire/ Maître de demi-pension, etc.	71	41	63	82	48	71
3) Soutien scolaire	8	5	7	7	33	13
Effectif	355	181	536	90	27	117
Rappel : % des enseignants ayant exercé au moins une activité para-scolaire/à l'ensemble	73	55	65	76	47	67

* le total ne fait pas 100 car des enseignants ont eu plusieurs activités para-scolaires avant d'obtenir leur concours.

Lecture : 73 % des enseignants d'origine française de l'enseignement primaire ont été auparavant animateurs ; ils sont 80 % dans le secondaire, soit au total 74 %. Pour les enseignants issus des immigrations, ils sont respectivement 58 % et 44 %, soit au total 55 %.

Source : Enquête IUFM Créteil, 2003.

urbain dégradé qui offre rarement un tel encadrement aux enfants.

Enfin, rappelons que parmi les professeurs des écoles issus des immigrations pratiquement quatre sur dix (39 %) ont été salariés de l'État (surveillant (17 %) ou aide-éducateur (22 %)) avant d'intégrer l'Éducation nationale. Si ce taux est plus faible chez les professeurs des écoles « d'origine française » (28 %), il demeure important. Les politiques publiques sont ainsi un vecteur de mobilité sociale. L'engagement de l'État, sous différentes formes, offre d'une part aux étudiants issus des milieux populaires et/ou des immigrations la possibilité de se rapprocher de l'univers des enseignants. D'autre part, il leur permet de financer leurs études universitaires, et de préparer un concours de l'enseignement.

* *
*

Dans leurs travaux, Alain Frickey et Jean-Luc Primon (2002) ont montré que les diplômés de l'enseignement supérieur issus de l'immigration maghrébine accédaient moins fréquemment au fonctionnariat que leurs pairs issus de l'immigration d'Europe du Sud. Alors que le taux d'accès au fonctionnariat de ces derniers est équivalent à celui des Français d'origine (autour de 40 %), pour les jeunes diplômés d'origine maghrébine, il chute à 28 %. Ils concluent en affirmant que « *les jeunes d'origine maghrébine sont peu présents dans le secteur public dans son ensemble, et accèdent peu au fonctionnariat* ».

Nos analyses, si elles n'infirmes pas leur conclusion, nous conduisent à la nuancer. Il semblerait qu'au sein de l'État, compte tenu de l'histoire et des modes de recrutement spécifiques à chaque corps de la fonction publique, l'accès aux différents emplois de fonctionnaire soit plus ou moins ouvert aux enfants issus des immigrations, notamment à ceux dont les parents sont originaires du Maghreb (Peres, 2004). À cet égard, au sein de l'Éducation nationale, le corps des professeurs des écoles semble plus « accueillant » que celui des professeurs de l'enseignement général du secondaire. Il recrute en effet plus souvent des enseignants issus des immigrations, notamment lorsque les deux parents sont immigrés. Par ailleurs, au niveau de ces corps, les enseignants d'origine maghrébine ne sont pas sous-représentés, ils auraient même tendance à être plutôt légèrement surreprésentés.

Par ailleurs, compte tenu de sa position spécifique dans le groupe professionnel des enseignants, il semblerait que le corps des professeurs de l'enseignement technique et professionnel offre aussi des opportunités de mobilité sociale importantes pour les diplômés issus des immigrations. Une enquête sociologique auprès des accédants à ce corps mériterait une investigation complémentaire pour confirmer cette hypothèse.

Cependant, la mobilité sociale ascendante constatée au niveau des enseignants issus des immigrations n'est possible que lorsque plusieurs conditions sont réunies. La première de ces conditions pour accéder au professorat est la réussite scolaire. Or, dans les milieux populaires, et malgré la massification de l'enseignement secondaire, elle ne va toujours pas de soi. Pour obtenir un baccalauréat général, les futures enseignantes ont dû être élevées/éduquées dans un environnement familial où les parents, malgré la faiblesse de leur capital scolaire, ont prodigué encouragements et soutien tout au long de la scolarité. Ce soutien moral est souvent allé de pair avec une éducation relativement stricte, aussi bien pour les garçons que pour les filles. En outre les filles, notamment celles dont les parents sont d'origine maghrébine, ont été encouragées par leur famille à rompre avec le modèle de la femme au foyer incarné très souvent par leur mère. Chez les futurs enseignants issus des immigrations, et contrairement à leurs pairs « d'origine française », la familiarisation avec la fonction publique et avec l'univers des enseignants s'effectue beaucoup plus rarement par le biais des emplois occupés par leurs parents, ces derniers étant très rarement enseignants ou salariés du secteur public. Dès lors, en les rapprochant de l'univers social des enseignants, la socialisation anticipatrice des jeunes diplômés issus des immigrations occupe une place déterminante dans le processus d'orientation vers ce groupe professionnel. Plus prégnante chez les professeurs des écoles, pour des raisons historiques et institutionnelles, cette socialisation a pu se réaliser à travers les fonctions d'animateur mais également les emplois de surveillant dans les établissements du secondaire ou d'aide-éducateur dans le primaire. Soulignons aussi l'importance déterminante des politiques publiques et de l'intervention de l'État dans ce processus de mobilité sociale ascendante. Alors qu'actuellement l'État modifie et réduit l'intensité de ce type de politique, quel sera l'impact de ces modifications sur le processus de mobilité sociale et d'intégration constaté ici ? ■

Bibliographie

- Audier F. (2000), « La transmission du statut dans la fonction publique », *Économie et Statistique*, 7/8, n° 337-338.
- Aubert F. et al. (1997), *Jeunes issus de l'immigration : de l'école à l'emploi*, Paris, L'Harmattan.
- Bataille Ph. (1999), *Le racisme au travail*, Paris, La Découverte.
- Cacouault M., Oeuvrard F. (2001), *Sociologie de l'éducation*, Paris, La Découverte.
- Chapoulie J.-M. (1987), *Les professeurs de l'enseignement secondaire, un métier de classes moyennes*, Paris, Éditions MSH.
- Chapoulie J.-M. (1992), « Une perspective de sociologie du travail sur le professorat de l'enseignement secondaire », *Critiques sociales*, n° 3-4, novembre, pp. 123-128.
- Charles F., Clément J.-P. (1997), *Comment devient-on enseignant ? Les IUFM et leurs publics*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg.
- Charles F. (1998), « L'accès à l'enseignement primaire en France et en Angleterre : dispositions et processus de cooptation pour occuper un emploi féminin », *Revue française de pédagogie*, n° 124.
- Charles F. (2002), « L'accès au champ des professions de l'éducation : le cas des conseillers principaux d'éducation » in *Insertions et évolutions professionnelles dans le milieu enseignant* (Dir S. Ramé), Paris, L'Harmattan, Collection « logiques sociales ».
- Charles F. (2004), *Les différents types de socialisation à l'œuvre pour accéder au groupe professionnel des enseignants*, Association Internationale de Sociologie, 4^e conférence Intermédiaire, Comité de recherche 52 : Sociologie des groupes professionnels, Saint Quentin en Yvelines, 22-24 septembre.
- Charles F. (2005), *L'accès au groupe professionnel des enseignants : une comparaison France-Angleterre*,
- Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Institut d'Études Politiques de Paris, novembre.
- Charles F., Legendre F. (2006), *Les enseignants issus des immigrations. Modalités d'accès au groupe professionnel, Représentations du métier et de l'École*, Paris, Sude/Unsa-Éducation, à paraître en juin.
- Dubar C. (2000), *La socialisation*, Paris, Armand Colin.
- Durkheim E. (1980), *Sociologie et Éducation*, Paris, Puf.
- Felouzi G. (2003), « La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences », *Revue Française de Sociologie*, 44-3, juillet-septembre.
- Frickey A., Primon J.-L. (2002), « Jeunes issus de l'immigration : les diplômés de l'enseignement supérieur ne garantissent pas un égal accès au marché du travail », *Formation Emploi*, n° 79, pp. 31-49.
- Hassini M. (1997), *L'école : une chance pour les filles de parents maghrébins*, Paris, L'Harmattan, CIEMI.
- Hirschhorn M. (1993), *L'ère des enseignants*, Paris, Puf.
- INSEE (1997), *Les immigrés en France, Portrait social*, Insee, coll. « Contours et caractères », Paris.
- Jaboin Y. (2003), *Le prof dans tous ses états, féminin ou masculin, public ou privé*, Paris, Éditions Fabert.
- Maruani M. (2003), *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte.
- Maruani M., Reynaud E. (2004), *Sociologie de l'emploi*, Paris, La Découverte.
- Merle P. (2002), *La démocratisation de l'enseignement*, Paris, La Découverte.

Merton R. K. (2001), *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin.

Peres H. (2004), « L'accès aux fonctions publiques des jeunes d'origine immigrée », *Migrations Etudes*, n° 122, avril.

Perrier P. (1996), « Les nouveaux enseignants du second degré sortis des IUFM en 1993 », *Les dossiers d'Education et Formations*, MEN, DEP, n° 71.

Périer P. (2001), « Devenir professeur des écoles. Enquête auprès des débutants et anciens instituteurs », *Les dossiers d'Education et Formations*, MEN-DPD, n° 123.

Ramé S. (1999), *L'insertion professionnelle et sociale des néo-enseignants*, Paris, L'Harmattan.

Singly (de) F., Thélot C. (1989), *Gens du privé/Gens du public. La grande différence*, Dunod.

Santelli E. (2001), *La mobilité sociale dans l'immigration, itinéraires de réussite des enfants d'origine algérienne*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.

Taïeb E. (1998), *Immigrés : l'effet générations*, Paris, Les Éditions de l'Atelier.

Zéroulou Z. (1988), « La réussite scolaire des enfants d'immigrés. L'apport d'une approche en termes de mobilisation », *Revue Française de sociologie*, 29/3.

Résumé

L'enseignement : une chance de mobilité sociale pour les jeunes issus des immigrations ?

Frédéric Charles

Comment les jeunes issus de l'immigration accèdent-ils aux emplois d'enseignants ? Pour tenter de répondre à cette interrogation, nous comparerons d'abord les principales propriétés sociales de ces jeunes avec celles de leurs pairs « d'origine française » (*). Dans un second temps, nous montrerons que notamment une forte mobilisation familiale envers l'école et une socialisation anticipatrice aux professions de l'éducation, à travers la pratique d'activités para-scolaires, favorisent l'orientation vers le métier d'enseignant.

Les résultats présentés ici sont issus d'une enquête quantitative menée auprès de 1 022 futurs enseignants admis en seconde année à l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Créteil.

Mots clés

Population d'origine étrangère, Jeune, Professeur, Orientation scolaire-professionnelle, Projet de formation
Journal of Economic Literature : J 15, J 45

(*) : Par « origine française », nous entendons des enseignants dont les deux parents étaient de nationalité française à la naissance de l'enseignant.